



Bruxelles, le 18 juillet 2022
(OR. en)

11029/22

ONU 97	DEVGEN 148
CONUN 143	SUSTDEV 131
COHOM 74	ENV 738
CFSP/PESC 956	CLIMA 364
COPS 337	COHAFA 72
CSDP/PSDC 457	MIGR 220
CONOP 57	CODUN 26
COTER 188	SAN 450
COAFR 188	CYBER 263

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Priorités de l'UE aux Nations unies lors de la 77 ^e session de l'Assemblée générale des Nations unies (septembre 2022 - septembre 2023) - Conclusions du Conseil (18 juillet 2022)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur les priorités de l'UE aux Nations unies lors de la 77^e session de l'Assemblée générale des Nations unies (septembre 2022 - septembre 2023), dont le texte a été approuvé par le Conseil lors de sa 3889^e session tenue le 18 juillet 2022.

**Conclusions du Conseil sur les priorités de l'UE aux Nations unies
lors de la 77^e session de l'Assemblée générale des Nations unies
(septembre 2022 - septembre 2023)¹**

I. Présentation du contexte – POURQUOI?

1. Aujourd'hui, alors que le monde est confronté à l'un des plus grands défis pour la paix et la sécurité à l'échelle de la planète, à savoir la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, il importe plus que jamais de défendre l'ordre international fondé sur des règles reposant sur la charte des Nations unies. Ce défi vient s'ajouter aux fractures géopolitiques existantes et aux crises que constituent par exemple la COVID-19 ou le changement climatique. Les menaces pesant sur la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance de tout État, quel qu'en soit le prétexte, représentent une menace pour nous tous et ne peuvent être tolérées. Ne pas réagir à une telle situation reviendrait à accepter un ordre international fondé sur le recours à la force.
2. La guerre d'agression injustifiable, non provoquée et illégale menée par la Russie porte atteinte à l'ordre international fondé des règles, à l'économie mondiale et à la sécurité alimentaire mondiale d'une façon qui porte préjudice à l'ensemble des pays. Face à cet affront fait à l'humanité, l'UE et ses États membres rappellent le caractère contraignant de la charte des Nations unies dans son intégralité – paix et sécurité, droits de l'homme, égalité de genre, dignité humaine, égalité de droits des grandes et petites nations – et soulignent l'universalité des principes fondateurs des Nations unies. L'UE réaffirme qu'elle est convaincue que les grands défis de notre temps, de par leur nature et leur portée mondiale, ne peuvent être relevés si les pays agissent isolément et qu'ils doivent être relevés de concert.

¹ Dans l'ensemble du présent document, l'utilisation de l'expression "UE" ne préjuge pas de la question de savoir si la compétence est celle de l'UE, de l'UE et de ses États membres ou exclusivement de ses États membres.

3. La réaction ferme du monde face à cette violation flagrante de la charte des Nations unies envoie un message fort: le multilatéralisme et l'ordre international fondé sur des règles sont importants et un tel recours à la force ne devrait pas avoir sa place au XXI^e siècle. L'ONU s'est montrée réactive et a fait preuve d'une capacité d'adaptation face à cette crise en déployant et en renforçant sa présence en tant que de besoin. Cette guerre insensée, qui provoque des ravages, des destructions et des souffrances humaines considérables, doit cesser maintenant. Avec leurs partenaires, l'UE et ses États membres ne ménageront aucun effort pour faire en sorte que la planète soit un endroit plus sûr pour tous, en Europe et au-delà, en défendant la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit et en garantissant la paix et la prospérité.
4. Alors que le monde commençait à se remettre de la pandémie, la guerre d'agression injustifiable, non provoquée et illégale menée par la Russie contre l'Ukraine l'a plongé dans une période encore plus incertaine. La guerre menée par la Russie contre l'Ukraine a des effets dévastateurs sur un monde qui souffre déjà en raison de la pandémie de COVID-19 et du changement climatique. Les pays qui peinaient à se remettre de la pandémie de COVID-19 et à progresser sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) doivent maintenant faire face à nouveaux défis: la menace de crises mondiales dans les domaines de l'alimentation, de l'énergie et des finances.
5. Il est plus que jamais temps de faire preuve de solidarité et de montrer que le multilatéralisme porte ses fruits en temps de crise. Les conséquences de l'agression de la Russie sont mondiales et touchent les populations de toutes les régions du monde, ses effets étant particulièrement dramatiques sur les personnes se trouvant dans les situations les plus vulnérables. Les acteurs multilatéraux, à savoir les Nations unies, les institutions financières internationales, le G7 et le G20, devraient unir leurs efforts et proposer des solutions multilatérales solides pour lutter contre les conséquences négatives et les causes profondes des crises interdépendantes actuelles. Nous devons agir dès à présent, pour éviter des troubles sociaux et une instabilité accrue dans de nombreuses régions du monde. L'UE collaborera à cet égard avec le groupe des Nations unies chargé de la réponse à la crise mondiale sur l'alimentation, l'énergie et les finances (GCRG). L'UE et ses États membres ont pris de nombreuses initiatives visant à atténuer les conséquences graves de la crise alimentaire mondiale et continueront de coopérer avec l'ensemble des partenaires pour en limiter les effets afin notamment, mais pas uniquement, de lutter contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition et de répondre aux besoins humanitaires croissants.

6. En mettant fondamentalement à l'épreuve l'ordre international fondé sur des règles, la guerre menée par la Russie en Ukraine a mis en lumière d'importantes lacunes dans la gouvernance mondiale et a, une nouvelle fois, souligné la nécessité de moderniser et de réformer les Nations unies dans le contexte de l'aggravation des fractures géopolitiques. Nous devrions tirer parti de l'occasion historique offerte par le processus des Nations unies relatif à "Notre programme commun" pour lancer des réformes de la gouvernance mondiale, de sorte que le système multilatéral centré sur les Nations unies soit adapté au monde de demain et permette un meilleur respect de nos engagements communs à l'échelle internationale. L'UE travaillera en ce sens en partenariat avec tous les acteurs concernés, dans un esprit de multilatéralisme véritablement inclusif et en réseau.

II. "Notre programme commun" – définir la voie à suivre – QUOI?

1. Garantir la paix et la prospérité

7. L'ONU étant la seule organisation qui rassemble l'ensemble des pays, elle devrait continuer à promouvoir le dialogue, qui constitue le meilleur moyen de trouver des solutions durables aux conflits sévissant dans toutes les régions du monde. Face à la multiplication des conflits violents et des menaces de recours à la force à travers le monde, aux violations répétées de la charte des Nations unies et du droit international, associées à une culture généralisée de l'impunité, il est nécessaire d'adopter une approche nouvelle et plus ferme en faveur de la paix et de la sécurité, fondée sur les droits de l'homme et les principes fondamentaux du droit international. Le fait que la Russie soit en mesure d'entraver une réponse efficace du Conseil de sécurité de l'ONU à son agression contre l'Ukraine montre que la boîte à outils dont nous disposons n'est pas adaptée à l'ampleur des défis auxquels le monde est confronté.

a) Nouvel agenda pour la paix

8. Aujourd'hui, nous avons besoin d'un "nouvel agenda pour la paix" ambitieux, qui préconise une approche globale et intégrée et vise à répondre aux menaces et défis actuels et futurs pesant sur la paix et la sécurité, tout en accélérant la mise en œuvre du programme concernant les femmes, la paix et la sécurité et du programme en faveur de la jeunesse, de la paix et de la sécurité. Nous devons veiller à ce que le Conseil de sécurité de l'ONU, qui est le principal organe compétent en matière de paix et de sécurité internationales, puisse jouer son rôle dans un contexte de tensions et de rivalités géopolitiques croissantes. L'initiative récemment adoptée qui crée un mandat permanent permettant la convocation automatique de l'Assemblée générale des Nations unies à chaque fois qu'un droit de veto est exercé au sein du Conseil de sécurité de l'ONU contribue largement à renforcer la transparence et l'obligation de rendre des comptes aux Nations unies. L'UE soutient sans réserve l'initiative relative à la suspension du recours au veto au sein du Conseil de sécurité de l'ONU en cas d'atrocités de masse.
9. Le "nouvel agenda" devrait mettre davantage l'accent sur la prévention, grâce à la pleine utilisation de la boîte à outils diplomatique du secrétaire général de l'ONU, y compris le renforcement des capacités de médiation, et être cohérent avec la consolidation de la paix et le maintien des efforts de paix à tous les niveaux. Nous devons faire en sorte que les missions de maintien de la paix des Nations unies soient plus efficaces et efficientes, conformément au programme de l'Action pour le maintien de la paix (A4P) et au plan de mise en œuvre A4P+, et guidées par des stratégies politiques viables, afin qu'elles puissent contribuer à la promotion de solutions politiques aux conflits, qui reposent sur les droits de l'homme. De la même manière, pour soutenir les efforts de paix déployés dans le monde entier, il demeure essentiel d'exploiter pleinement le potentiel de la Commission de consolidation de la paix et d'accroître son rôle consultatif, fédérateur et d'intermédiaire. Il est possible de renforcer davantage le rôle de la Commission de consolidation de la paix en tant que plateforme visant à susciter un engagement politique des gouvernements et des principaux donateurs en vue de la réalisation des objectifs de consolidation de la paix et de prévention des conflits. Le Fonds des Nations unies pour la consolidation de la paix doit bénéficier d'un financement adéquat, prévisible et durable, et les quotes-parts pourraient apporter une contribution déterminante à cet égard.

10. Nous devons être mieux armés pour faire face aux nouvelles menaces et aux nouveaux défis. Le "nouvel agenda" exigera de renforcer la coopération pour prévenir le terrorisme et l'extrémisme violent, la criminalité transnationale, la traite des êtres humains, les attaques hybrides comprenant l'instrumentalisation des migrants et des réfugiés ainsi que les cyberrisques, et pour lutter contre ces phénomènes, dans le plein respect du droit international, notamment le droit relatif aux droits de l'homme, de s'engager plus résolument en faveur du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements, de renforcer la gouvernance mondiale en vue d'une utilisation pacifique, sûre et durable de l'espace extra-atmosphérique et d'accroître notre capacité de prospective afin de nous permettre de prévenir les situations de crise, d'y réagir rapidement et de les gérer. L'UE coopérera également avec ses partenaires en vue de l'élaboration d'une stratégie mondiale de lutte contre la manipulation de l'information et l'ingérence étrangères.
11. L'UE s'emploiera à faire respecter le cadre multilatéral de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements, qui est soumis à une pression croissante à la suite de la guerre non provoquée et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine. La paix et la sécurité internationales dépendent du respect du droit international par tous les États membres de l'ONU et la communauté internationale dans son ensemble. Il est essentiel de renforcer le cadre multilatéral pour éviter que la situation en matière de sécurité à l'échelle mondiale ne se détériore encore.
12. La réalisation de progrès dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements constituera un volet essentiel du "nouvel agenda pour la paix". L'UE s'emploiera à renforcer, mettre en œuvre et universaliser le régime multilatéral de désarmement et de non-prolifération. L'UE reste fermement résolue à promouvoir l'universalisation et la mise en œuvre pleine et entière du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. L'UE continuera à soutenir les instruments multilatéraux de lutte contre les armes chimiques et biologiques, afin de faire respecter l'interdiction légale de ces armes au niveau international et de faire en sorte qu'il ne puisse pas y avoir d'impunité pour les personnes qui les utilisent. Elle continuera aussi à soutenir et à renforcer les instruments conventionnels ainsi que les régimes multilatéraux de contrôle des exportations. Par ailleurs, l'UE relèvera les défis émergents, y compris ceux qui sont liés à des systèmes d'armes létales autonomes, prônera une utilisation militaire responsable des nouvelles technologies et encouragera des comportements responsables ainsi que la prévention de la militarisation de l'espace extra-atmosphérique et d'une course aux armements dans cet espace.

b) Ne laisser personne de côté

13. Nos efforts pour maintenir la paix et la sécurité sont étroitement liés à notre capacité à relever d'autres défis mondiaux: mettre fin à la pauvreté, réduire les inégalités et l'injustice, lutter contre le changement climatique, la perte de biodiversité et la dégradation de l'environnement, promouvoir la santé mondiale, l'égalité de genre, la protection sociale universelle et un travail décent pour tous, assurer le respect des droits de l'homme et des principes démocratiques et promouvoir l'état de droit et l'obligation de rendre des comptes. Il reste moins de dix ans avant l'échéance de 2030, et la pandémie de COVID-19, la "triple crise planétaire" et les conséquences mondiales de la guerre d'agression menée par la Russie entravent davantage encore la réalisation des objectifs de développement durable (ODD): il nous faut donc agir avant qu'il ne soit trop tard. Notre priorité absolue est de renforcer la résilience face aux futurs chocs et d'assurer une reprise durable, équitable et inclusive. À cet égard, l'UE veillera tout particulièrement à assurer que les conséquences de l'agression russe ne compromettent pas les progrès accomplis en matière de réalisation des objectifs de développement durable et de relance dans le cadre de la pandémie. L'augmentation rapide de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition dans le monde à laquelle nous assistons aujourd'hui vient nous rappeler avec force la nécessité de promouvoir des systèmes alimentaires durables et la résilience au changement climatique, en particulier dans les régions vulnérables. Le programme 2030 reste notre feuille de route et nous devons en accélérer la mise en œuvre. Nous devons transformer cette crise en une occasion de donner une impulsion à la mise en œuvre des ODD afin que nul ne soit laissé de côté. À mesure que les crises gagnent en intensité et en complexité, une collaboration et des synergies accrues entre les acteurs humanitaires, du développement et de la consolidation de la paix, conformément à leurs mandats respectifs, ainsi qu'un engagement fort de la société civile et d'autres acteurs, restent essentiels pour assurer une réponse collective efficace.

14. La stratégie "Global Gateway" de l'UE apporte une contribution importante à ces efforts. Cette ambitieuse stratégie de l'UE vise à relever les défis mondiaux les plus pressants, en stimulant le développement d'infrastructures intelligentes, propres et sûres dans les secteurs du numérique, de l'énergie et des transports, en renforçant les systèmes de santé, d'éducation et de recherche de qualité dans le monde entier et en contribuant ainsi à la mise en œuvre des ODD. L'UE encouragera à cet égard la réalisation d'investissements résilients et financièrement durables en matière de connectivité et l'établissement de partenariats inclusifs et transparents. Notre nouvelle stratégie augmentera les investissements en faveur des valeurs démocratiques, des normes élevées et de la bonne gouvernance et permettra à nos partenaires de développer leurs sociétés et leurs économies en offrant des avantages durables aux communautés locales. L'UE entend rester étroitement engagée à soutenir le développement urbain durable à l'échelle mondiale et à poursuivre la mise en œuvre du Nouveau programme pour les villes.
15. Un contrat social fort est essentiel pour permettre à toute personne de mener une vie décente et de participer à la société, comme le prévoit le programme 2030. L'UE soutient la proposition du secrétaire général des Nations unies en faveur d'un contrat social renouvelé ayant une forte dimension sociale et économique, y compris la protection sociale, un travail décent et une éducation de qualité. La reconstruction du contrat social au moyen d'une approche globale fondée sur les droits de l'homme est essentielle pour surmonter la méfiance entre États, citoyens et autres parties prenantes, développer la cohésion sociale et la solidarité et créer un environnement propice à la société civile.
16. La mise en œuvre intégrale de la réforme du système des Nations unies pour le développement et la poursuite des progrès réalisés en vue d'une ONU renforcée qui soit "unie dans l'action" sont essentielles en vue de réaliser le programme 2030 d'une manière plus intégrée, plus cohérente, plus efficace et davantage axée sur les résultats. Les coordonnateurs résidents compétents des Nations unies jouent un rôle important à cet égard. Une solution de financement à long terme prévisible et durable du système des coordonnateurs résidents demeure fortement nécessaire.

c) Droits de l'homme et état de droit

17. Trop de personnes sont laissées de côté en ce qui concerne l'exercice des droits de l'homme. Pourtant, les droits de l'homme, aussi bien civils et politiques, qu'économiques, sociaux et culturels, sont universels, indivisibles, interdépendants et indissociables. Ils appartiennent à tous, partout sans distinction de quelque nature que ce soit. Il est dans l'intérêt de tous que l'ensemble des droits de toutes les personnes soient respectés, protégés et réalisés, dans l'esprit des valeurs universelles qui sous-tendent une société juste, libre et durable. L'UE continuera de promouvoir et de défendre vigoureusement l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme, l'égalité de genre, la démocratie, la bonne gouvernance, l'état de droit et la lutte contre la corruption. Nous continuerons également à soutenir et à protéger l'espace dévolu à la société civile et les défenseurs des droits de l'homme. L'UE soutiendra la nouvelle vision du secrétaire général sur l'état de droit, qui place l'humain au centre du système judiciaire. L'UE continuera de s'opposer fermement à toutes les formes de discrimination, fondées notamment sur le sexe, la race, l'origine ethnique ou sociale, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, un handicap, l'âge, l'orientation sexuelle et l'identité de genre. L'UE rappelle qu'elle est attachée à l'égalité et à la non-discrimination ainsi qu'au droit de toutes les personnes de jouir de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

18. L'UE plaidera pour le plein exercice de l'ensemble des droits fondamentaux par toutes les femmes et les filles, le leadership et la participation égaux, pleins, effectifs et significatifs, ainsi que la facilitation de l'émancipation économique des femmes, en veillant à ce que les voix des jeunes femmes et des filles ainsi que leur rôle en tant qu'actrices du changement soient pris en compte. Nous nous opposerons à toute tentative visant à porter atteinte aux libertés fondamentales ou aux obligations internationales existantes en matière de droits de l'homme et continuerons de dénoncer les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits où qu'elles se produisent. L'UE continuera de placer la prévention et l'élimination de toutes les formes de violences sexuelles et sexistes au cœur de son action. L'UE condamne le recours à la violence sexuelle et sexiste, y compris en tant qu'arme de guerre. Dans un monde de plus en plus instable, marqué par la violence et les conflits de longue durée, la protection des civils, y compris les femmes et les enfants dans les conflits armés, demeure une priorité pour l'Union. L'UE se penchera sur les nouveaux risques émergents en matière de droits de l'homme, tels que les menaces hybrides, les risques inhérents aux évolutions technologiques, au changement climatique et à la dégradation de l'environnement, ainsi que sur les conséquences persistantes de la pandémie de COVID-19.
19. L'UE demeure attachée à la promotion, à la protection et au respect de tous les droits de l'homme ainsi qu'à la mise en œuvre complète et effective du programme d'action de Beijing, du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et des conclusions issues des conférences d'examen qui ont suivi, et, à cet égard, elle demeure attachée au respect de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation. Dans cette optique, l'UE réaffirme être déterminée à promouvoir, protéger et faire respecter le droit de chacun d'être pleinement maître de sa sexualité et de sa santé sexuelle et génésique et de prendre librement et de manière responsable des décisions dans ce domaine, sans aucune discrimination, contrainte ou violence. Elle souligne en outre qu'il est nécessaire de garantir l'accès universel à une information et à une éducation complètes, de qualité et abordables concernant la santé sexuelle et génésique, y compris une éducation sexuelle complète, et aux services de soins de santé.

20. "Notre programme commun" fournit un cadre important pour intégrer les droits de l'homme dans tous les piliers des Nations unies. L'UE mettra tout en œuvre pour placer les droits de l'homme au centre de l'ordre du jour des Nations unies et encouragera le renforcement du système mondial des droits de l'homme en établissant des alliances plus poussées avec ses partenaires. Nous continuerons de plaider pour un système des droits de l'homme des Nations unies qui obtienne des résultats effectifs, ainsi que pour son indépendance et son financement durable et adéquat.
21. Nous devons également renforcer la justice transitionnelle et l'obligation de rendre des comptes en cas de violations graves du droit relatif aux droits de l'homme ou d'atteintes à celui-ci, ainsi que de violations du droit international humanitaire, y compris par l'intermédiaire de la Cour pénale internationale, et faire avancer nos travaux en vue d'une convention sur la prévention et la répression des crimes contre l'humanité. L'UE continue d'apporter un soutien indéfectible à la Cour pénale internationale et n'aura de cesse d'appeler à la ratification universelle du statut de Rome et à la pleine coopération avec la CPI. Le plein respect du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire, les principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'indépendance et d'impartialité ainsi que l'accès sûr, rapide et sans entrave des acteurs humanitaires aux populations touchées restent essentiels. Il ne saurait y avoir d'impunité pour les auteurs de crimes internationaux. L'UE continuera à défendre énergiquement les droits de l'homme et le droit international humanitaire, et plaidera en faveur d'un accès illimité aux mécanismes internationaux des droits de l'homme. La mise en œuvre effective du programme "Responsabilité de protéger" devrait également contribuer à cet effort.

d) Éducation

22. L'accès à une éducation de qualité inclusive et équitable est non seulement un droit de l'homme fondamental, mais c'est aussi une condition essentielle pour pouvoir progresser dans la réalisation de tous les ODD. Il est porteur d'un énorme pouvoir de transformation vers un monde et une reprise durables, justes, inclusifs, plus égalitaires et résilients, y compris par la promotion de l'égalité de genre dans l'éducation et par celle-ci. La pandémie a davantage restreint l'accès à une éducation de qualité, notamment dans les pays en développement et, en particulier, dans les pays touchés par des conflits et des situations d'urgence humanitaire, aggravant les inégalités préexistantes en matière d'éducation. La fracture numérique a eu une incidence supplémentaire sur les systèmes éducatifs. Cette crise mondiale sans précédent de l'apprentissage a des effets dévastateurs sur les droits des enfants et des jeunes, ainsi que des répercussions sur la paix, la cohésion sociale et la prospérité future.
23. L'UE est fermement résolue à soutenir l'éducation à tous les niveaux, à renforcer les systèmes grâce à des investissements accrus fondés sur des éléments probants, en mettant l'accent sur l'équité et l'inclusion, en particulier en ce qui concerne l'éducation des filles, ainsi que sur les enseignants et l'amélioration des acquis d'apprentissage. Il est urgent d'accroître le financement national et international de l'éducation en mettant l'accent sur les pays à faible revenu et les pays fragiles, et d'améliorer l'efficacité des politiques et la collaboration entre les acteurs portant sur la planification de l'éducation et le renforcement des systèmes éducatifs. La nouvelle initiative de l'UE sur la stratégie numérique et l'éducation lancée au Conseil des droits de l'homme des Nations unies contribuera à assurer un accès inclusif et égal à l'utilisation de technologies nouvelles et émergentes pour la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels, y compris en assurant l'accès à l'éducation numérique dans le monde. Il est urgent de promouvoir de meilleures possibilités en matière d'éducation et d'apprentissage tout au long de la vie pour l'ensemble des apprenants, de faire progresser l'apprentissage et le développement des compétences en vue d'une meilleure employabilité, de soutenir le perfectionnement professionnel des enseignants à tous les niveaux et d'assurer l'apprentissage et l'éducation numériques en faveur du développement durable. Nous devons veiller à ce que le prochain sommet sur la transformation de l'éducation soit véritablement porteur de changements profonds dans tous ces domaines afin de promouvoir un accès équitable à une éducation de qualité pour les générations actuelles et futures. Ce sommet constituera une importante occasion de placer le développement humain et l'éducation au cœur du programme mondial à l'horizon 2030 et au-delà.

2. Mieux se préparer à l'avenir

24. L'agression de la Russie contre l'Ukraine a entraîné une instabilité accrue et accentué les risques de fragmentation de la communauté internationale, exacerbés par les conséquences socio-économiques de plus en plus graves du conflit. L'insécurité alimentaire, l'accès limité à l'énergie et aux matières premières en raison de perturbations des échanges commerciaux ainsi que les répercussions macroéconomiques telles que l'inflation élevée et la hausse des niveaux d'endettement affectent de nombreux pays dans le monde. L'UE contribuera à atténuer les conséquences les plus immédiates de cette crise et collaborera avec les pays partenaires pour bâtir une résilience à long terme face à de tels chocs.

a) Renforcer la sécurité sanitaire et la préparation à l'échelle mondiale

25. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence des lacunes dans la capacité mondiale à réagir rapidement aux crises sanitaires planétaires, ainsi que la nécessité de disposer d'une architecture sanitaire mondiale plus forte et plus inclusive, donnant un rôle central à l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le principal enseignement de la pandémie est que le cadre multilatéral actuel en matière de santé mondiale n'est plus adapté à ses finalités, et que nous devons procéder à des investissements considérables dans les capacités en matière de sécurité sanitaire mondiale afin d'être mieux préparés à l'avenir. Au-delà de la lutte contre la pandémie actuelle et de la campagne de vaccination mondiale, tout en assurant un accès rapide, abordable et équitable aux vaccins dans le monde, l'objectif ultime de l'UE est d'œuvrer en faveur de la couverture sanitaire universelle et de mettre en place des systèmes de santé solides et résilients dans les pays partenaires, conformément à l'approche "Une seule santé".

26. L'UE continuera de jouer un rôle moteur dans les négociations menées en vue de la conclusion d'une convention, d'un accord ou de tout autre instrument international juridiquement contraignant visant à renforcer la prévention des pandémies et la préparation et la riposte à celles- ci dans le cadre de l'OMS. Afin de sortir du cycle faisant s'alterner la panique et l'indifférence, nous avons besoin d'investissements intelligents qui se traduisent par une collaboration et une action collective coordonnée. Le nouvel accord sur les pandémies changera la donne en fournissant un cadre général à cette fin. L'UE attend avec intérêt de collaborer avec tous ses partenaires pour parvenir à un résultat ambitieux. Il est tout aussi important d'assurer un financement durable en faveur de la prévention des pandémies ainsi que de la préparation et de la riposte à celles- ci afin d'éviter que les conséquences sanitaires et socio-économiques dévastatrices de la COVID-19 ne se reproduisent à l'avenir. L'UE se félicite de la création d'un nouveau fonds financier intermédiaire à cette fin.

b) Faire face à la "triple crise planétaire"

27. La "triple crise planétaire" que constituent le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution représente une menace existentielle pour les populations et la planète, et il doit y être remédié avec la plus grande urgence: ces phénomènes compromettent le développement durable, renforcent les vulnérabilités existantes et sapent les droits de l'homme et la paix mondiale. Le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat met en garde contre les effets irréversibles du réchauffement climatique, et note que le changement climatique pourrait bientôt submerger notre capacité d'adaptation et celle de la nature, à moins que nous ne réduisions rapidement nos émissions. La conférence internationale Stockholm+50 a plaidé en faveur d'une forte volonté politique d'accélérer d'urgence la mise en œuvre des engagements pour une planète en bonne santé et d'engager une transition systémique, afin de faire face à la triple crise et de réaliser les ODD. La transformation des systèmes alimentaires mondiaux conformément aux engagements pris lors du sommet de l'ONU sur les systèmes alimentaires sera également essentielle à cet égard.

28. Nous devons procéder collectivement au suivi et à la mise en œuvre intégrale des engagements pris à Glasgow, et assurer un niveau d'ambition plus élevé lors de la prochaine COP, qui se tiendra en Égypte. Les pays doivent présenter des plans pour le climat à l'horizon 2030 plus ambitieux ainsi que des objectifs et des plans crédibles à l'horizon 2050. Nous devons aligner tous les flux financiers tant sur l'objectif de parvenir à la neutralité climatique vers le milieu du siècle que sur le pacte de Glasgow en ce qui concerne le doublement de la contribution collective au financement de l'adaptation afin de parvenir à un équilibre entre l'atténuation du changement climatique et les efforts d'adaptation. Nous devons également aligner tous les flux financiers et investissements sur les objectifs mondiaux en matière de biodiversité, y compris en tenant compte de la criminalité transnationale organisée en tant que cause de perte de biodiversité, qui doivent être arrêtés cette année dans un cadre mondial ambitieux en matière de biodiversité pour l'après-2020. Nous œuvrerons à la conclusion d'un accord mondial juridiquement contraignant visant à lutter contre la pollution par les plastiques.
29. Nous devons soutenir le secrétaire général de l'ONU dans les efforts qu'il déploie pour mettre progressivement fin aux prospections de nouveaux gisements de combustibles fossiles et aux subventions en faveur de ces combustibles. Il est impératif que nous accélérions nos efforts en vue d'une transition énergétique écologique juste et résiliente. Nous devons participer à la conclusion de nouveaux partenariats pour une transition énergétique juste avec les pays partenaires du Sud, lors de la COP27 et au-delà. Nous devons nous impliquer dans le plan d'action d'ONU-Énergie à l'horizon 2025 et les pactes en matière d'énergie qui y sont liés pour aider les gouvernements et les parties prenantes à tenir leurs engagements en matière d'énergie.
30. Les océans peuvent constituer une source d'énergie renouvelable, de denrées alimentaires à faibles émissions et d'innovation, et ils sont essentiels à la réalisation du Programme 2030. La conclusion, cette année, des négociations sur un instrument international juridiquement contraignant relatif à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale constituera une réalisation essentielle pour agir dans l'intérêt de l'humanité.

31. L'eau revêt une importance stratégique pour le développement durable, ainsi que pour la paix et la sécurité et le respect des droits de l'homme. La question de l'eau doit être abordée dans tous les secteurs et de manière transfrontière. L'UE est déterminée à faire en sorte que la conférence de l'ONU sur l'eau de 2023 aboutisse à des résultats ambitieux et réalisables, dans le but d'accélérer la réalisation des objectifs et cibles du Programme 2030 qui ont trait à l'eau, notamment au moyen de la création d'un nouveau poste d'envoyé spécial de l'ONU pour l'eau.

c) Inclusion numérique et connectivité

32. L'environnement numérique est riche d'opportunités, mais comporte également des risques d'utilisation à mauvais escient de technologies telles que l'intelligence artificielle, ou de cyberattaques, de cybercriminalité et de désinformation. Nous devons promouvoir un cyberspace ouvert, libre, mondial, stable et sûr dans lequel les droits de l'homme et l'état de droit s'appliquent pleinement. Il est de notre devoir de faire en sorte que la transformation numérique bénéficie à tous, en protégeant les biens communs numériques en tant que bien public mondial, en réalisant une connectivité et une inclusion numérique abordables et utiles, en comblant le fossé numérique et en garantissant le respect et la protection des droits de l'homme en ligne comme nous le faisons hors ligne. L'UE continuera de protéger et de promouvoir l'espace civique en ligne, la protection des données et le droit à la vie privée, ainsi que de lutter contre les limitations par les États de l'accès à l'information, y compris les coupures de l'accès à l'internet. L'UE collaborera avec ses partenaires pour mettre en œuvre la déclaration sur l'avenir de l'internet afin de favoriser un internet ouvert, libre, mondial, interopérable, fiable et sûr.

33. Le pacte numérique mondial proposé par le secrétaire général de l'ONU peut servir de catalyseur et d'accélérateur pour la mise en œuvre des ODD, et offre la perspective de nouvelles avancées dans d'autres domaines. L'UE attend avec intérêt de contribuer de manière constructive à l'établissement d'un pacte numérique mondial véritablement centré sur l'humain, qui garantisse une approche de l'environnement numérique et de l'utilisation des technologies connexes fondée sur les droits de l'homme, qui tienne compte à la fois des possibilités et des risques dans toutes ses dimensions et qui abatte les cloisonnements. Il devrait en résulter une gouvernance numérique plus forte, inclusive, fondée sur les droits de l'homme et multipartite, qui fasse intervenir les organisations internationales, les autorités publiques, la société civile, le monde universitaire et le secteur privé, au bénéfice de tous. L'UE compte sur l'envoyé de l'ONU pour les technologies pour contribuer à défendre et à améliorer le modèle multipartite actuel de gouvernance de l'internet et pour assurer la conformité avec l'approche des technologies numériques fondée sur les droits de l'homme dans l'ensemble du système des Nations unies.

d) Autonomisation des jeunes

34. Il est essentiel de mobiliser le potentiel d'innovation des jeunes en faveur du développement durable et de sociétés plus démocratiques, inclusives et pacifiques pour mettre en œuvre le Programme 2030 et renouveler la solidarité entre les générations. L'UE contribuera à l'autonomisation des jeunes en renforçant leur capacité d'agir, en remédiant aux inégalités et en leur offrant des possibilités de stimuler le développement durable dans leurs communautés, dans leurs pays et dans le monde. Nous jouerons un rôle moteur et œuvrerons en faveur d'un engagement constructif, diversifié et effectif des jeunes, au sein des Nations unies et au-delà, et de leur participation pleine et active à la vie publique et politique à tous les niveaux, qui constitue un aspect essentiel de la démocratie, de la bonne gouvernance et du respect des droits de l'homme. Il est essentiel que la voix de la jeunesse, en particulier des jeunes femmes et des filles, soit davantage entendue dans les processus décisionnels mondiaux pour leur permettre d'agir en tant que relais, ce qui contribuera à des politiques plus pérennes, à restaurer la confiance dans les institutions publiques et à écrire un avenir meilleur pour tous – un avenir plus écologique, plus inclusif et numérique. La mise en place du Bureau des Nations unies pour la jeunesse constituera une avancée concrète vers la réalisation de ces objectifs.

III. Vers une ONU 2.0 – COMMENT FAIRE?

35. La complexification de l'environnement mondial souligne à nouveau le besoin d'une ONU qui soit prête pour l'avenir. Nous ne pouvons résoudre les problèmes du 21^e siècle avec une boîte à outils du 20^e siècle. Nous devons cesser de simplement réagir aux crises et défis mondiaux, tels que les conflits, l'insécurité alimentaire ou le changement climatique, et, au contraire, prévenir et mieux anticiper les crises et les grandes tendances, telles que les transitions numérique et écologique ou l'évolution démographique, et incorporer nos évaluations dans notre planification stratégique et l'élaboration de nos politiques. Pour y parvenir, et dans la perspective du sommet de l'avenir qui se tiendra en 2023, l'ONU doit s'adapter conformément à la vision exposée par le secrétaire général de l'ONU concernant "Notre Programme commun", et agir selon l'initiative "Unis dans l'action" dans l'ensemble du système.
36. Afin de rendre l'ONU plus efficace, nous devons développer de nouvelles capacités qui favorisent l'agilité, l'intégration et la cohésion. L'UE soutient la mise à niveau de l'ONU par un investissement dans les "cinq axes de changement", en mettant particulièrement l'accent sur les données, la gestion axée sur les résultats et la prospective stratégique. Ces capacités sont au fondement du concept d'ONU 2.0 vers un système des Nations unies davantage axé sur l'avenir. Nous soutenons également la proposition de plateforme d'urgence visant à améliorer notre approche collective de la gestion de crise. L'UE accueille avec satisfaction la proposition visant à rétablir le conseil consultatif scientifique du secrétaire général de l'ONU en tant qu'élément essentiel du renforcement du processus décisionnel au sein des Nations unies et compte tenu de son rôle de pourvoyeur de données et d'éléments de preuve fiables, et elle se tient prête à apporter son concours par l'intermédiaire de ses propres organes scientifiques consultatifs. Le sommet de l'avenir sera l'occasion idéale de faire le point et de réaliser des progrès dans ce processus de transformation. L'UE attend avec intérêt de dialoguer avec tous les acteurs à tous les niveaux en vue d'une issue visionnaire et ambitieuse à ce sommet.

37. Une ONU 2.0 signifie également une organisation qui bénéficie d'un financement durable et soit plus inclusive, plus transparente et plus responsable. Les acteurs tels que la société civile, les défenseurs des droits de l'homme, les partenaires sociaux, la jeunesse, les parlements, le secteur, le monde universitaire et les organisations régionales apportent tous une perspective qui leur est propre et renforcent nos processus décisionnels. La légitimité de l'ONU s'en trouve renforcée, et cela contribue à montrer à nos citoyens en quoi le multilatéralisme et les Nations unies sont le meilleur moyen d'obtenir des résultats qui bénéficient à tous. L'UE et ses États membres resteront à l'avant-garde de la promotion d'une ONU plus moderne, plus efficace, plus transparente et plus responsable. Nous continuerons à appuyer ces changements de fond, de sorte que les Nations unies soient convenablement équipées pour relever les défis et saisir les opportunités qui se présenteront à l'avenir.
